Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230221-2023_02_21_010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 21 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 22
- Nombre de Conseillers absents : 7
- Nombre de procurations : 4
- Date de la convocation du Conseil Municipal : Mercredi 15 février 2023

Monsieur Marc Verdier a été désigné secrétaire de séance.

Pour cette délibération, la présidence à été confiée à Monsieur Benjamin Dervieux, 1er adjoint au Maire, Madame le Maire ayant dû s'absenter en cours de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice		X		
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma				VALLEJO Annie
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
DELPLANQUE Emmanuel		X		BREGILLE Jean-Luc
LUTARD Sandrine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
DUPUY Pauline	X			
GREILH Jean-Philippe			X	
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
LAGARRIGUE Henri	X			
PIGEAT Stéphane	X			
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230221-2023_02_21_010-DE

DEL.2023.02.21-010 : Avenant au contrat de concession de service pour la gestion et l'exploitation d'un multi-accueil familial « Le Petit Prince »

La Ville de Parempuyre a confié à la SAS Eponyme la gestion et l'exploitation d'un multi-accueil de 24 places en accueil collectif, et 5 places en accueil familial, situé 1 All. Jean Metayet.

Les termes du contrat d'affermage ont été approuvés en séance de conseil municipal du 4 juillet 2022. La durée du contrat est de quatre années à compter du 11 juillet 2022.

Un nouvel élément provenant de la SAS Eponyme a été communiqué à la Ville de Parempuyre, à savoir un changement de statut de l'entreprise.

Il vous est par conséquent proposé d'acter par voie d'avenant les modifications ci-dessous apportées au contrat.

Changement de délégataire et cession du contrat :

Par courrier en date du 21 novembre 2022, la société EPONYME SAS informe Madame le Maire que la société évolue en intégrant le champ de l'économie sociale et solidaire et crée EPONYME PRIME ENFANCE. La société EPONYME, délégataire initial, cède totalement le contrat de concession à la société EPONYME PRIME ENFANCE. Cette opération de réorganisation interne n'est pas de nature à impacter l'exécution du contrat. La nouvelle société justifie de capacités économiques, financières, techniques et professionnelles équivalentes.

La société EPONYME PRIME ENFANCE disposera de tous les moyens nécessaires à la poursuite de l'exécution du contrat dans les conditions prévues initialement et se verra renforcée dans sa position avec un statut d'entreprise de l'ESS.

L'avenant a pour objet d'accepter la cession du contrat et le changement de délégataire au profit de la société SAS EPONYME PRIME ENFANCE, dans les conditions précisées ci-dessus. La société SAS EPONYME PRIME ENFANCE se substitue à la société EPONYME SAS dans tous ses droits et obligations nés du dit contrat de concession.

Cette modification est sans incidence financière.

VU :

- la délibération portant sur le choix du mode de gestion de l'accueil collectif et familial Le Petit Prince en date du 22 février 2021,

- la délibération en date du 4 juillet 2022 portant sur l'approbation du choix du délégataire pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil collectif et familial « Le Petit Prince »,

- la Commission municipale Délégation de service public du 31 janvier 2023 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant au contrat de concession de service tel qu'annexé à la présente

- d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant au contrat de concession de service.

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230221-2023_02_21_010-DE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Approuve** l'avenant au contrat de concession de service tel qu'annexé à la présente.
- **Autorise** Madame le Maire à signer ledit avenant au contrat de concession de service.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 21 février 2023

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre